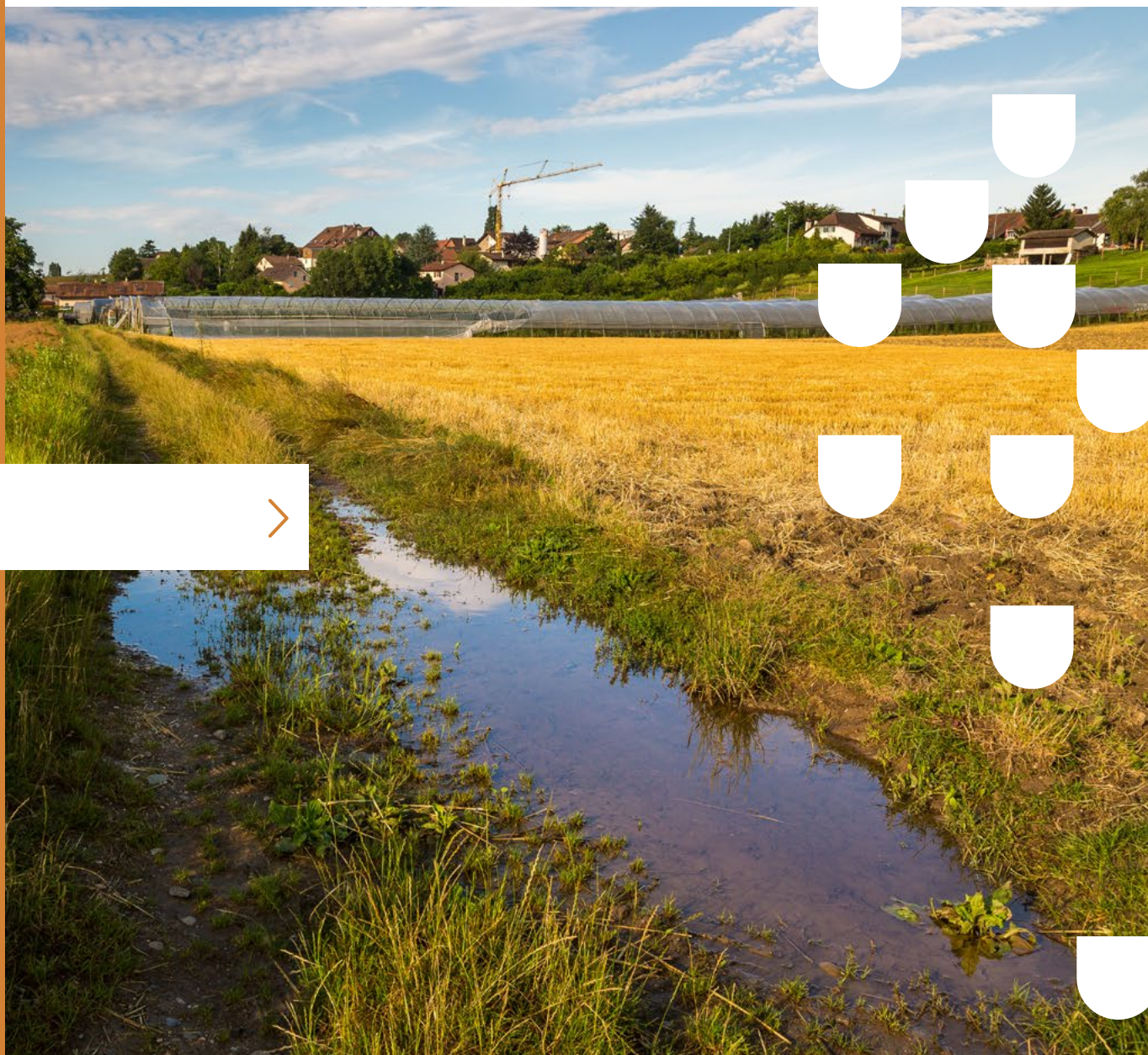


Rapport d'activités 2023



Éditorial >

Urbanisation >

Mobilité >

Environnement & Énergie >

PALM >

Rapport de gestion >



Éditorial

L'Association Région Morges est pilotée par une Assemblée des Syndics qui s'organise en 3 Comités de politique régionale pour traiter des thématiques principales de l'Association : Mobilité, Urbanisation et Environnement & Énergie.

Le COPOL « urbanisation » s'est penché à plusieurs reprises sur un sujet qui préoccupe beaucoup les Municipalités qui n'ont pas encore rendu leur nouveau plan d'affectation. Il s'agit de la question délicate de la densification douce des quartiers de villas existants.

Selon les directives cantonales, le potentiel de densification à l'intérieur de ces quartiers est grand, même très grand à certains endroits. Cela n'est pas étonnant, car beaucoup de ces quartiers sont « sortis de terre » à la fin du siècle passé. À cette époque la tendance était à la construction d'une villa individuelle, ou peut-être des mitoyennes, avec un millier de mètres carrés libres autour, entouré d'une belle haie de thuyas marquant la privacité des lieux.

De nos jours, le paradigme a changé ! En effet, la loi sur l'aménagement du territoire, plébiscitée par une large majorité de la population, oblige les communes à revoir leurs planifications en la matière et à densifier vers l'intérieur.

Comment faire si l'on souhaite trouver des solutions préservant la qualité de vie, souvent excellente dans ces quartiers, tout en nous adaptant aux contextes démographique et climatique ?

C'est la recherche de ces solutions futures qui nous a préoccupés ces derniers mois. Nous avons effectué pour cela des études-tests sur 3 quartiers de 3 communes de Région Morges et avons élaboré un guide méthodologique pour une évolution qualitative des zones villas.

Comme mentionné plus haut, ces quartiers, appelés zones villas, bénéficieraient d'une grande capacité d'accueil en termes d'habitants. Si nous relevons, sans autre contrainte, les droits actuels, cela provoquera indéniablement une forte dénaturation de ces quartiers et une remise en question de la qualité de vie actuelle. Ce n'est pas ce que nous recherchons. Une piste serait d'effectuer des modifications réglementaires, par exemple un changement des distances aux limites, un nouveau calcul de la hauteur du bâti, une optimisation des volumes, et/ou l'agrandissement des logements existants, la préservation des surfaces de pleine terre et de l'arborisation, la caractérisation du rapport à la rue, etc. C'est sur ces points-là que nous devons travailler ensemble.

Comme vous pouvez vous l'imaginer, ce chemin ne sera pas de tout repos. Si nous voulons réussir ensemble, il est primordial de sensibiliser à tous les niveaux. Les propriétaires, les professionnels et les communes doivent être impliqués, consultés et motivés.

L'importance d'une vision communale partagée doit déboucher sur une planification des besoins raisonnée et réfléchie afin d'anticiper les transformations futures et préserver les qualités actuelles.

Les éléments clés que sont le bâti, l'environnement, le paysage et la rénovation énergétique doivent former ensemble une évolution cohérente.



Andreas Sutter

Président du COPOL Urbanisation
et Syndic de Tolochenaz

Urbanisation



Objectif du programme de législature

Région Morges et ses communes vont tester la démarche de densification douce des zones villas sur 3 sites pilotes.

Densification douce

À la suite de la votation de la LAT, de la révision de la LATC et du PDCn, l'extension de la zone à bâtir pour accueillir du logement n'est plus du tout admise dans l'agglomération Lausanne-Morges. La densification de zones à bâtir existantes est désormais un des seuls leviers pour créer une offre en logements supplémentaires et apporter une réponse à la croissance démographique et économique dans la région morgienne.





Les règlements des plans généraux d'affectation en vigueur délivrent des droits à bâtir qui ne sont pas toujours entièrement utilisés. Le cadre légal fédéral et cantonal pousse à leur utilisation afin de répondre aux perspectives d'accueil démographiques, particulièrement importantes sur l'arc lémanique. Le report de la pression foncière sur les zones déjà construites peut engendrer plusieurs problèmes à l'échelle communale et du quartier.

Une densification non maîtrisée du milieu bâti peut affecter la gestion du trafic et l'aménagement de futurs espaces publics. Elle risque également de compromettre la préservation de la végétation et de la biodiversité.

Une réflexion préalable est nécessaire pour assurer une transformation progressive de ces quartiers sans nuire à leur qualité. Ces derniers présentent en effet des qualités paysagères et architecturales intéressantes qui font partie intégrante de la qualité urbaine de la région.

Face à ces enjeux, Région Morges a initié une stratégie de densification pour la zone villa. L'objectif de l'étude est **de répondre aux besoins de création de nouveaux logements, tout en préservant les qualités du cadre de vie existant.**

La démarche a été organisée à deux niveaux: du quartier à la région. Une analyse sensible a été menée afin de caractériser les qualités perçues, de percevoir les tendances de développement et d'identifier les réalisations exemplaires et problématiques. En parallèle, les règlements des plans d'affectation et les bilans des réserves à bâtir en vigueur ont été examinés.

Les principes et recommandations issus de cette réflexion ont été rassemblés dans un **guide méthodologique**. Celui-ci regroupe des fiches qui, pour chaque thématique, présentent la problématique vécue aujourd'hui, les risques liés à une densification non maîtrisée, des pistes pour une évolution désirable et des recommandations pour la mise en œuvre d'une densification qualitative.

Le site internet **[metamorphouse.ch](https://www.metamorphouse.ch)** a pour objectif général de sensibiliser à la densification douce des quartiers de maisons individuelles. Destiné actuellement aux propriétaires, un nouveau volet concernant les autorités communales pourra s'appuyer sur les résultats de l'étude menée pour Région Morges.



URBANISATION

Projet de territoire

Accompagnement du développement vers l'intérieur (densification douce)



Agglomération (PALM)

Système de gestion des zones d'activité



Zones d'activités

SSDA Morges Ouest - suivi du développement



SSDA Morges Est - Image directrice



Espaces publics

Identification du réseau



Méthodologie d'analyse



Un jardin pour tous



Stratégie d'arborisation



= État d'avancement au 31.12.2023

= Progression (= 2022 / = 2023)

= En continu / action annuelle / périodique



Prérequis à la densification

Afin d'accueillir plus d'habitants tout en préservant un environnement attrayant, la densification doit être :

Acceptée : en veillant notamment à ce que la forme générale du quartier s'harmonise avec le paysage environnant et que les nouvelles constructions s'insèrent de manière cohérente et harmonieuse dans le tissu naturel et bâti existant.

Faisable : en pensant et en mettant en œuvre dès maintenant les conditions préparant une évolution des quartiers par étapes et à long terme afin de favoriser la préservation des qualités existantes.

Souhaitable : en permettant que la qualité de vie dans les quartiers ne se péjore pas ou s'améliore même grâce à la densité (qualité de l'habitation, confort climatique, requalification des espaces publics et rue séjour, etc).

Mobilité



Objectif du programme de législature

Multiplier par 2 nos déplacements en transports publics d'ici 2026, par 3 d'ici 2030 et par 6 d'ici 2050, afin de diviser par 6 nos déplacements en transports individuels motorisés.

Pour multiplier par 2 nos déplacements en transports publics, Région Morges travaille avec les communes et les transports publics morgiens pour augmenter la fréquence et la fiabilité des horaires des bus urbains, améliorer le confort des arrêts et équiper 100 % des carrefours à feux de système de priorisation bus.

L'année 2023 fut l'année des transports publics !

Après une période plutôt morose, la fréquentation des bus n'a jamais été aussi élevée dans notre région. Ceci tend à démontrer que les efforts consentis lors du remaniement du réseau n'ont pas été vains. Il s'appuie sur de bonnes bases et répond à une demande de plus en plus élevée.



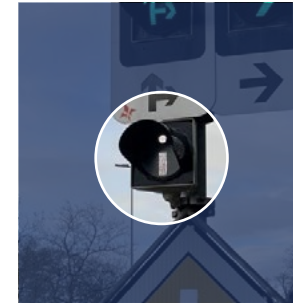
Néanmoins, il reste passablement d'effort à faire. Il est maintenant temps de passer à la vitesse supérieure et de **permettre à nos bus de circuler de manière plus régulière et plus fluide**, en particulier le soir.

Après plusieurs années de conception, Région Morges a piloté en 2023 les premières étapes de mise en service d'un système de prise en compte des bus aux carrefours à feux. Une vraie révolution pour notre région où bon nombre d'installations n'avaient pas été mises à jour depuis fort longtemps.

Grâce à l'important travail de la Ville de Morges, de la DGMR, de Siera, des MBC et de leurs mandataires respectifs, le déploiement du système a pu se faire sur des carrefours simples (phase de test sur la RC1, à Denges, ainsi que sur St-Jean Nord, à Morges), puis sur un des axes principaux de notre région: «Charpentiers — Gare — Vignerons», en plein cœur de la ville.

En 2024, la mise en place du système sera achevée, avec **au total 24 installations qui seront adaptées à la priorisation des bus**, pour un budget total d'environ CHF 1,7 million. Région Morges a obtenu que ce projet, touchant l'ensemble de notre région, soit reconnu comme une mesure du projet d'agglomération. Il est ainsi **subventionné par la Confédération à hauteur de 40 %!**

Sans voies réservées aux bus, la circulation reste tributaire des aléas du trafic, dont en particulier les incidents à répétition sur l'autoroute. Si des réglages sont encore nécessaires et un bilan chiffré est encore attendu, nous pouvons déjà constater que le système tend à stabiliser les temps de parcours. Ceci est valable pour les bus, mais aussi pour les autres usagers de la route. En effet, automobilistes et cyclistes bénéficient également des mises à jour d'installations et peuvent maintenant voir, un peu moins, la vie en rouge.





INFRASTRUCTURES

Voie verte d'agglomération et requalifications associées

- St-Prex 2025
- RC1 - Morges-St-Prex 2025
- Morges 2025
- RC1 - Morges-Venoge 2025
- Préverenges 2028
- RC79 - Préverenges - Denges 2028
- Denges 2028

Autres infrastructures majeures

- RC80 - Lonay-Echandens 2026
- Avenue de Plan (Morges) 2025
- Jonction Morges-Ouest 2030
- Jonction Ecublens (nouvelle) 2025
- Liaison de mobilité douce Gracieuse (Morges-Lonay) 2025
- Chemin de Prellionnaz (Morges) 2028
- Place Dufour et contresens bus rue de la Gare (Morges) 2028
- Axe Nord-Sud de mobilité douce "Echichens-Lac" 2026
- Axe Nord de mobilité douce "Lussy - Echandens" 2026

- Étude préliminaire
- Avant-Projet
- Étude projet
- Enquête
- Travaux
- 20XX Échéance



MOBILITÉ

Gestion de la mobilité

Réseau cyclable d'Echichens 2025

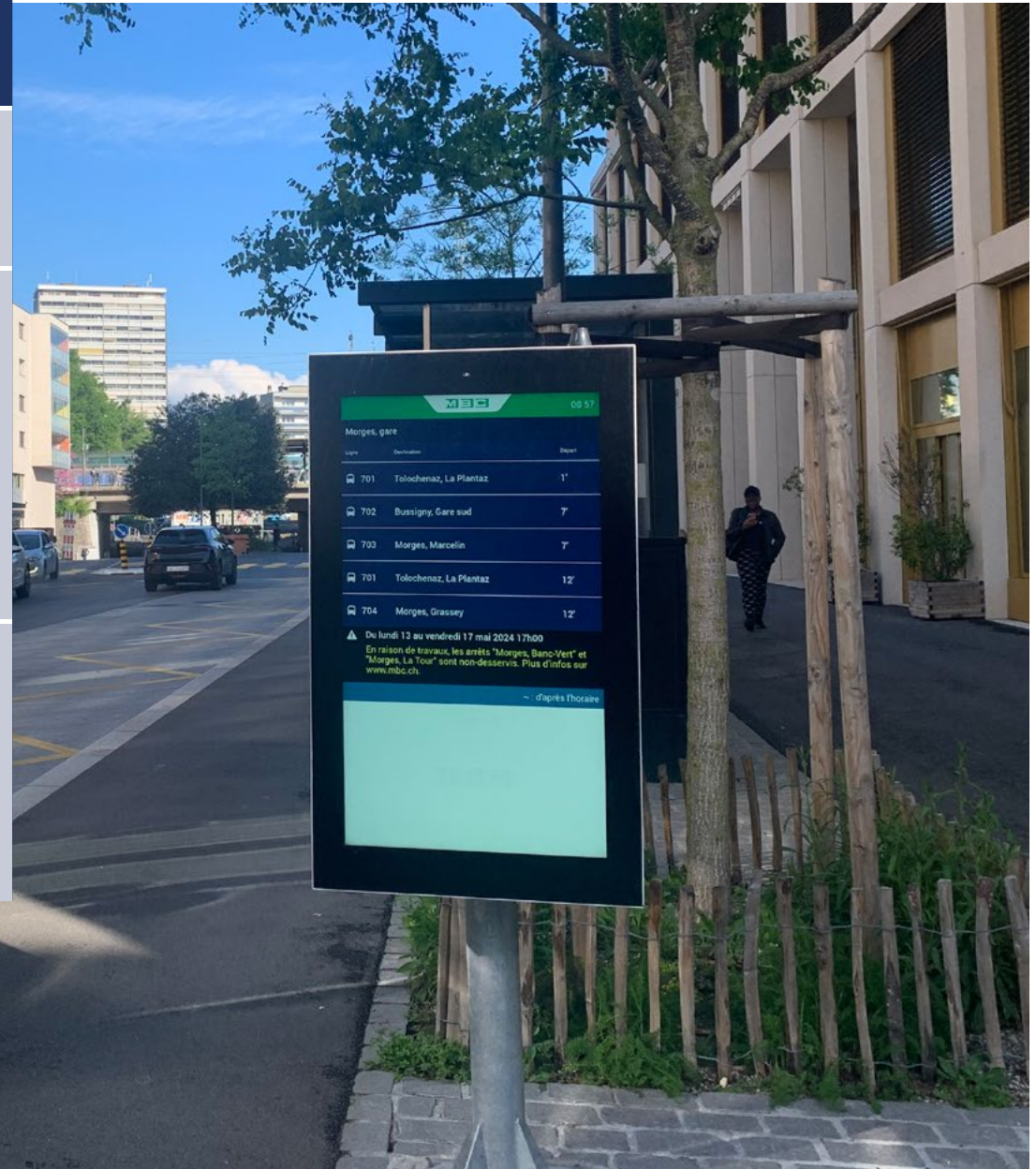
Réseau de transports publics MBC

- Prise en compte des bus aux carrefours 2024
- Information voyageur aux arrêts 2023
- Suivi des performances du réseau (indicateurs)
- Image directrice TP 2040 2025
- Image directrice du réseau cyclable régional 2024

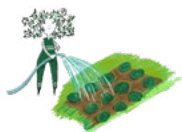
Outils de suivi

- Suivi de la mobilité régionale
- Inventaire du stationnement 2024

- Stratégie
- Opérationnel
- Validation
- Mise en œuvre
- Terminé
- 20XX Échéance
- Action annuelle Périodique



Environnement & Énergie



Objectif du programme de législation

Viser un objectif de 0 % d'imperméabilisation nette de sols d'ici 2050 (soit pas plus de territoire imperméabilisé en 2050 qu'aujourd'hui).

Sols

La nécessité de préserver des sols de bonne qualité pour assurer notre sécurité alimentaire est généralement largement admise. Les agriculteurs et associations professionnelles sont d'ailleurs actifs depuis de nombreuses années pour limiter autant que possible l'impact de l'agriculture sur la fertilité des sols. Pour ce faire, elles recherchent constamment des solutions afin d'adapter les techniques culturales, les engrais et les produits phytosanitaires.



Ce qui est moins largement admis, c'est que **les sols agricoles ne sont pas les seuls à rendre des services qui nous sont bénéfiques**. Dans les villes et les villages, ce sont les sols qui permettent aux arbres et à la végétation de se développer et à l'eau de s'infiltrer. Lorsque les sols sont compactés ou imperméabilisés, le territoire perd en résilience et apparaît beaucoup plus fragile, notamment dans le cadre du dérèglement climatique.

Afin de répondre à cette problématique, les communes de la région morgienne ont lancé en 2020 un projet pilote pour mieux prendre en compte les services écosystémiques offerts par les sols dans l'aménagement du territoire. Réalisé en partenariat les communes, les services de l'État de Vaud, les Hautes Écoles (HEPIA, HEIA-FR, HEIG-VD) et avec le soutien de la fondation sanu durabilitas, ce projet a abouti en juin 2023 sur la publication d'une méthodologie pour réaliser des cartes indicatives représentant différentes «fonctions» des sols à l'échelle de l'ensemble de la région (consultables en ligne sur le portail [CartoJuraLéman](https://qualite-sols.ch)). Il a également permis de tester des outils et des processus pour mieux intégrer ces fonctions dans les choix d'aménagement.


Ce projet a permis à la région morgienne de jouer un rôle de pionnier au niveau national. Il fait en effet partie d'un groupe de projets-pilotes visant à tester l'apport des indices de qualité des sols dans le choix d'aménagement (qualite-sols.ch). À l'échelon plus local, ce projet a permis de thématiser de manière très concrète la question de la préservation de sols fonctionnels dans le cadre du développement urbain. De nombreuses initiatives annexes ont ainsi été lancées pour communiquer sur le rôle des sols, notamment dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. On peut notamment citer la contribution de Région Morges à l'exposition participative «**Y a le feu au lac!**» du Château de Morges sous l'intitulé «Sols et Climat».

Fonctions des sols

Selon la stratégie sol suisse, la notion de «**fonctions du sol**» exprime la capacité des sols à fournir des services essentiels pour l'environnement et les êtres humains. Trois fonctions résultent directement des processus naturels qui se déroulent dans le sol et sont considérées comme des fonctions écologiques; en cas d'utilisations inadaptées du sol, elles peuvent subir des atteintes irréversibles. (Source : *Stratégie Sols Suisse, 2020*).



Exemple : Représentation de la fonction « Régulation du ruissellement ». Sur les zones en rouge, la fonction est considérée comme « Nulle » ou « Mauvaise » alors que sur les zones en bleu, la fonction est considérée comme « Excellente ».



ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

Énergie

Plan de Développement des Réseaux Thermiques (PDRT)

Photovoltaïque - Appel d'offre groupé

Climat

PECC coordonnés - Élaboration


PECC coordonnés - Mise en œuvre

Qualité des sols

Indice de qualité des sols - Phase 2

Sols - Boîte à outils pour les communes

= État d'avancement au 31.12.2023
 = Progression (= 2022 / 2023)
 = Action annuelle / périodique



BIODIVERSITÉ & CLIMAT

Plan d'action biodiversité

14.3 - Perseides - Action d'extinction de l'éclairage public

19.7 - Charte des Jardins - Promotion

16.1 - Patrimoine arboré - Inventaire cartographique

18A.3 - Entretien différencié - Soutien aux collaborations intercommunales

18A.6 - Entretien différencié - Évaluation de la qualité floristique des prairies

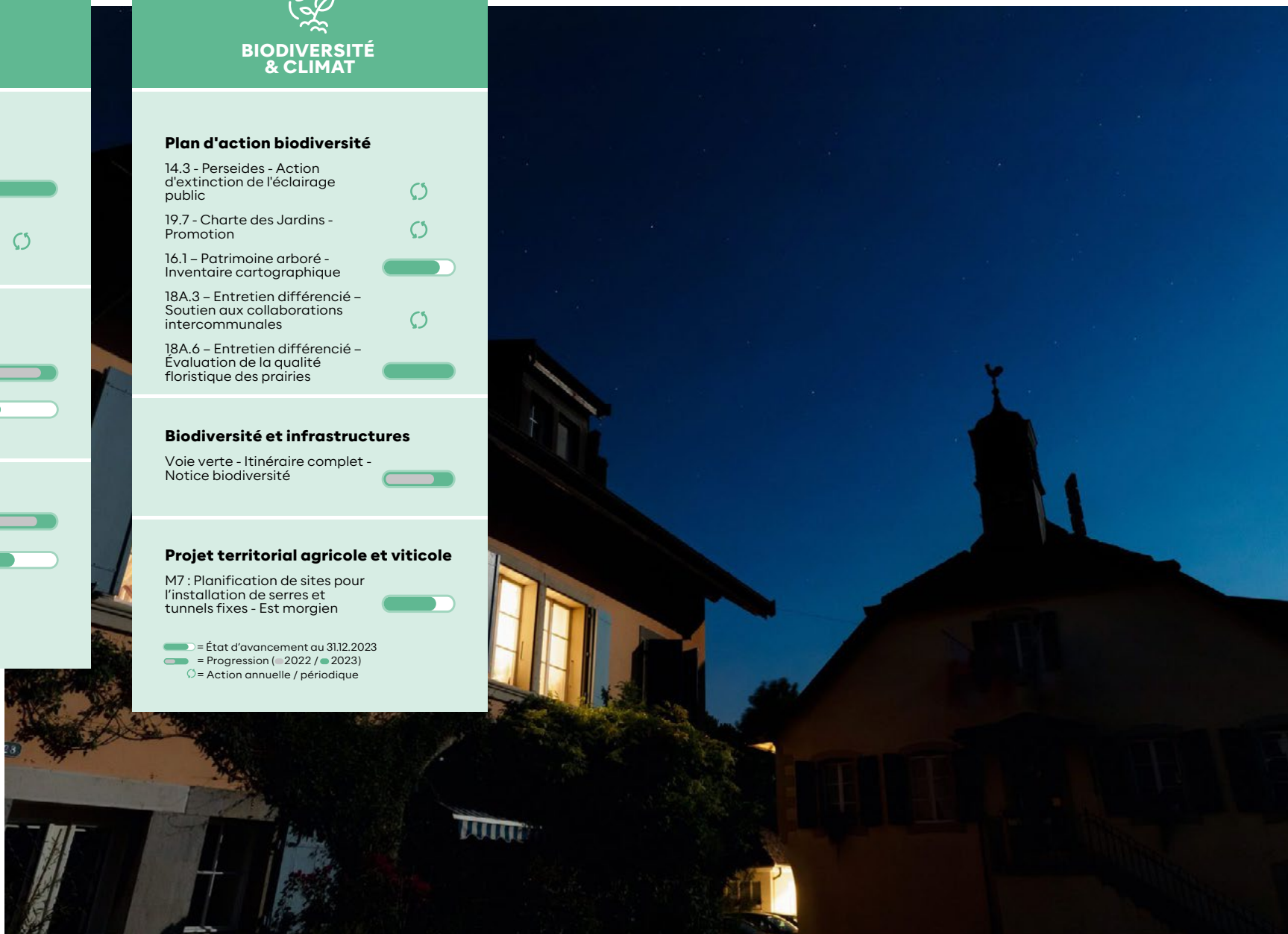
Biodiversité et infrastructures

Voie verte - Itinéraire complet - Notice biodiversité

Projet territorial agricole et viticole

M7 : Planification de sites pour l'installation de serres et tunnels fixes - Est morgien

= État d'avancement au 31.12.2023
 = Progression (= 2022 / 2023)
 = Action annuelle / périodique



Un toit au soleil



Objectif du programme de législature

Afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone, nous devons ensemble assainir 2,5 % du parc bâti régional par an et installer 32 000 m² de panneaux solaires par an, soit l'équivalent de 5 terrains de football.

Pour réussir sa transition énergétique et climatique, la Suisse doit **développer massivement et rapidement les énergies renouvelables** en privilégiant celles disponibles localement, le plus proche possible du lieu de consommation. Chaque propriétaire, commune ou région est donc tenu d'y contribuer dans la mesure de ses moyens. La région morgienne ne dispose pas d'un territoire adapté pour la création de grandes centrales hydrauliques ou l'installation d'éoliennes qui permettrait de répondre à ses besoins d'électricité. En tant que région urbanisée, elle dispose cependant de **nombreux bâtiments parfaitement adaptés pour capter l'énergie solaire**.

Les communes de la région morgienne ont donc choisi de soutenir les propriétaires qui souhaitent équiper leur toiture de panneaux photovoltaïques en leur proposant un **accompagnement complet** visant à leur simplifier le travail. Intitulée « Un toit au soleil » cette démarche s'est appuyée sur l'expertise de la HES-SO Valais/Wallis et de son modèle **GROUP-IT** disposant d'un processus bien rodé et d'un solide retour d'expérience.



Un toit au soleil pour tous les propriétaires de la région

Cet été, les communes de la région morgienne lancent une opération spéciale pour soutenir les propriétaires dans l'installation de panneaux solaires. Explications avec l'association Région Morges et les élus de trois communes concernées.

Renforcer l'autonomie énergétique des communes entourant le chef-lieu du district, c'est la mission que s'est donné Région Morges, cette association qui regroupe les communes de Denges, Echichens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Prévèrenge, Saint-Prax et Tolochenaz. Et pour atteindre cet objectif, Région Morges lance une action nommée « un toit au soleil » qui doit faire augmenter le nombre de panneaux photovoltaïques présents sur les toits des bâtiments privés. « Nous nous sommes rendu compte que souvent, tous les facteurs permettant l'installation de nouvelles surfaces de panneaux solaires sont réunis, explique Guillaume Raymond, ingénieur territorial à Région Morges. On remarque aussi que dans la situation actuelle, il devient encore plus rentable d'avoir

ce type d'infrastructures et il y a donc une volonté grandissante de passer à l'action. Mais ce qui freine les propriétaires, c'est un manque d'informations fiables et centralisées sur les différentes technologies disponibles et sur les nombreuses entreprises actives dans ce secteur ».

Procédure simple

Le système proposé est simple. Entre mai et juin, plusieurs séances d'information seront organisées dans les communes concernées pour venir à la rencontre des intéressés. Fin juin, les propriétaires qui le souhaitent pourront demander une pré-évaluation du potentiel solaire

C'est pour pallier ce problème que Région Morges s'est associé à la HES-SO et à son système Group-IT pour pouvoir désormais proposer un accompagnement à ceux qui souhaitent sauter le pas.

de leur toiture. Cette évaluation sans engagement, effectuée par la HES-SO, est offerte par les communes et aboutit à la présentation de deux variantes : l'une portant sur un scénario de couverture minimale, et l'autre détaillant une option visant à une rentabilité maximale. Entre août et novembre, les propriétaires intéressés peuvent se joindre à un appel d'offres groupé pris en charge par Group-IT. « Ce système permet d'assurer aux clients qu'ils recevront des offres provenant d'entreprises fiables, labellisées « pros du solaire » et locales, précise Guillaume Raymond. Cela simplifiera aussi la vie des entreprises, qui pourront réinvestir ce temps d'habitude mobilisé par du travail administratif dans la pose concrète de panneaux solaires ».

C'est à cette étape que les propriétaires pourront bénéficier d'une évaluation plus poussée du potentiel solaire de leur toiture et recevoir deux offres adaptées et sélectionnées par les experts de la HES-SO. La remise des offres, qui aura lieu en novembre, marquera le fin du processus d'accompagnement.

Collaboration nécessaire

Les communes ne détiennent qu'une partie marginale des toits situés sur leur territoire. Elles doivent dès lors collaborer étroitement avec les propriétaires privés pour mettre en œuvre leur stratégie solaire. « Cette démarche permet d'obtenir un effet de levier efficace, précise Guillaume Raymond. C'est pourquoi les communes agissent ici comme un intermédiaire dans le but d'encourager les privés à œuvrer pour l'autonomie énergétique de la région morgienne tout en se dotant d'une infrastructure photovoltaïque financièrement rentable ».

La suite logique

Cette action pour la pose de panneaux solaires est le booster d'une transition énergétique planifiée par l'agglomération Lausanne-Morges. Explications.

Gagner en autonomie énergétique à l'échelle d'une région est une stratégie qui a de nombreux avantages allant de la stabilisation des prix à l'atténuation des risques de pénurie, enjeu brûlant comme nous le rappelle l'actualité.

En raison de la transition énergétique à venir, les besoins en électricité vont aussi augmenter d'environ 20% d'ici à 2035. C'est pourquoi le PALM a identifié le besoin de booster la production d'électricité locale au plus vite. Pour ce faire, l'agglomération Lausanne-Morges mise sur le renouvelable et plus particulièrement sur le photovoltaïque qui représente à lui seul 80% du potentiel régional et dont la production énergétique sera multipliée par 20 d'ici à 2050.

Dans la foulée, l'agglomération Lausanne-Morges a évalué le potentiel solaire de la région à 932 GWh par an, ce qui représente environ 60% de l'électricité consommée sur ce territoire.

En 2018, seuls 3,5% de ce potentiel étaient utilisés. Au vu de la situation actuelle, il faudrait donc installer l'équivalent de six terrains de football (39 000 mètres carrés) de panneaux solaires par an sur les toits de la région jusqu'en 2030 pour atteindre les objectifs de la planification énergétique du PALM. « Les communes ne peuvent pas arriver à ce résultat en agissant uniquement sur les bâtiments publics, rappelle Guillaume Raymond. Il faut donc essayer de trouver les bons leviers pour arriver à effectuer une transition à plus large échelle. C'est pourquoi la collaboration avec les propriétaires et l'encouragement à l'installation d'infrastructures solaires sur les toits privés (voir article ci-dessus) sont vos comme des outils essentiels par Région Morges ».

Pleine expansion

L'installation de panneaux solaires est un domaine en plein boom qui a été victime de son succès cet hiver. Les acteurs de la branche s'activent pour trouver des solutions.

« C'est la deuxième année consécutive que nous doublons notre chiffre d'affaires et la taille de notre équipe », déclare Jacques Hess, fondateur de la société GTS SA active dans le domaine du photovoltaïque. Une situation qui résume bien celle de la branche de manière plus générale. Depuis plusieurs années, la pose de panneaux solaires est une activité en plein boom.

La tendance s'est encore accentuée en 2022 avec la flambée des prix de l'énergie et le risque de black-out. « Tous les propriétaires qui étaient encore hésitants ont décidé de passer à l'action cette année, ce qui a provoqué un raz de marée de demandes »,

ajoute Jacques Hess. La vague a été difficile à gérer pour certains puisqu'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui sévit dans le secteur depuis plusieurs mois pénalise le développement des entreprises actives dans la pose de panneaux.

Nouveau CFC

Mais les solutions se mettent progressivement en place. À la rentrée 2024 sera lancé le tout premier CFC dédié spécifiquement aux panneaux solaires. Les entreprises s'organisent aussi pour former l'interne lorsqu'elles doivent recruter des profils plus diversifiés. « Et depuis peu, il semblerait qu'il y ait un nouvel intérêt pour les métiers du photovoltaïque, nous recevons de plus en plus de candidatures pour les postes que nous mettons au concours », se réjouit le fondateur de GTS SA.

Une amélioration qui se profile, donc, et qui pourrait bien faire baisser la pression sur la branche dans un futur proche.



UN TOIT AU SOLEIL

Parole aux élus municipaux

Philippe Jobin, Echichens Syndic

« Puisqu'il est géré par la HES-SO et non par une entreprise, le système Group-IT permet aux propriétaires d'obtenir un accompagnement neutre et objectif. Avec ce genre d'actions, les communes de la région essaient d'accélérer le mouvement vers une automatisation énergétique et nous avons identifié que les panneaux solaires représentant la solution dont la mise en œuvre est la plus rapide. Il faut noter aussi que c'est la première fois que dix communes se rassemblent pour effectuer des travaux de ce type. Nous sommes donc des systèmes et j'espère que ce système sera répliqué ailleurs. »

Guy Delacrétaz, Prévèrenge Syndic

« Les collectivités publiques ont pour principe de trouver une manière d'agir qui implique le plus grand nombre. Nous avons donc jugé très intéressant ce système de collaboration avec les privés pour stimuler et faciliter la transition énergétique. Le fait d'avoir un appel d'offres groupé permettra peut-être aux hésitants de ne pas se sentir seuls face aux installateurs. J'espère que cela créera une dynamique motivante au sein de la commune et que cela permettra d'entraîner d'autres habitants! »

Vincent Jaques, Morges Municipal

« Les mouvements collectifs sont le moteur du changement. La commune doit certes être exemplaire, mais la réussite d'une transition énergétique ne peut pas reposer uniquement sur les bâtiments publics. Nous devons appréhender le territoire dans son ensemble et il faudra donc que l'effort de transformation se fasse aussi sur des infrastructures privées. Au vu des enjeux climatiques et des objectifs à atteindre, nous espérons convaincre le plus de propriétaires possible. »

Séances d'info

- Mercredi 10 mai, 19h-21h, à Echichens
- Mercredi 17 mai, 19h-21h, à Lonay
- Mardi 6 juin, 19h-21h, à Morges, Beausobre/Cube
- Vendredi 16 juin, 19h-21h, à Prévèrenge
- Jeudi 22 juin, 19h-21h, à Echichens

www.regionmorges.ch

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le QR Code ci-dessous:



Publireportage du Journal de Morges, vendredi 28 avril 2023.

La démarche a débuté par 5 séances d'information, organisées entre le 10 mai et le 22 juin qui **ont accueilli plus de 550 personnes**. Ces séances ont été l'occasion d'échanger sur le potentiel de l'énergie solaire et de découvrir l'accompagnement proposé. Elles ont également permis aux participants de poser toutes sortes de questions relatives au coût et à la rentabilité d'une telle installation, mais également à la technologie à privilégier, à la pertinence d'installer des batteries ou encore aux synergies possibles en cas d'installation d'une pompe à chaleur ou d'une borne électrique.

À l'issue de cette rencontre, les participants ont pu s'inscrire pour **bénéficier d'une pré-évaluation du potentiel de leur toiture**. Offerte par les communes, cette pré-étude a permis aux propriétaires de disposer d'un premier aperçu du type d'installation recommandé en fonction de la configuration de leur bâtiment et de leur consommation, ainsi que d'une estimation des coûts et des subventions et déductions possibles.

Lors de cette phase, 339 bâtiments ont été évalués, à la demande de leur propriétaire, dont 221 maisons individuelles ou mitoyennes, 112 immeubles ou logements en PPE ainsi que 6 bâtiments d'entreprise.

Sur la base de ce rapport, les propriétaires intéressés avaient la possibilité de participer à un appel d'offres avec des entreprises de la région. Afin de garantir des offres aussi comparables et concurrentielles que possible, **un rapport de visite complet a été établi pour chaque bâtiment participant**. Ce rapport a servi de base pour réaliser l'appel d'offre auprès des installateurs.

Chaque bâtiment a fait l'objet de trois offres, dont les deux meilleures ont été sélectionnées par la HES-SO et transmises au propriétaire. Ce dernier était ensuite libre de rencontrer les entreprises concernées, d'organiser une contre-visite et de choisir ou non de procéder à l'installation. Lors de la démarche, 226 bâtiments ont participé à l'appel d'offre.

Face au succès rencontré, les communes ont choisi de réitérer un appel d'offre similaire en automne 2024.



La séance d'information organisée à Prévèreges a permis aux citoyennes et citoyens de la région morgienne de découvrir l'accompagnement proposé.



PALM

Déjà amorcé en 2022, l'élaboration du projet d'agglomération Lausanne Morges de 5^e génération (PA5) a continué en 2023. Le projet doit être rendu à la Confédération en mars 2025. L'année 2023 a surtout été marquée par deux événements organisés avec les 26 communes partenaires :

En juin, les techniciens des communes ont été conviés pour un atelier de travail et de partage d'expériences portant sur différents thèmes du PA5: le stationnement, la requalification multimodale du réseau routier, l'aménagement des zones d'activités, les zones d'habitation de faible densité, les parcs d'agglomération et la renaturation des cours d'eau.

En novembre, une Conférence d'agglomération à destination des 26 Municipalités a été organisée en présence de la Présidente du Conseil d'État, Mme Luisier Bordard afin de présenter l'avancée des travaux et les enjeux du PA5. 6 stands présentant les diagnostics des thématiques, mobilité, urbanisme, environnement et paysage, ainsi que sur la vision d'ensemble et les mesures ont permis ensuite des discussions entre les techniciens des schémas directeurs et du Canton et les Municipaux présents.



État de la mise en œuvre

Mesures abandonnées/reportées et nouvelles mesures

En 2023, la Confédération a accepté de cofinancer la mise en place d'un système de priorisation des bus aux carrefours (12a.02.RM.252) pour remplacer d'autres mesures abandonnées. Devisé à 1,7 million de CHF pris en charge par les partenaires du projet (MBC, Ville de Morges, DGMR), ce système sera cofinancé à 40 % dans le cadre du projet d'agglomération.

Le réaménagement du ch. des Vignes à Lonay en faveur de la mobilité douce (4c.RM.252) ainsi que l'aménagement d'arrêts de bus sur l'avenue des Pâquis et à la Longeraie, à Morges (12a.02.RM.252) font également partie des nouvelles mesures cofinancées au titre de mesure de remplacement.








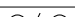




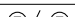

Les travaux relatifs à l'ensemble de ces mesures ont été engagés en 2023. L'aménagement d'arrêts de bus est d'ores et déjà finalisé.

Mesures engagées et finalisées en 2023

La requalification de la route des Pressoirs à Lonay (4c.RM.201) a également débuté en 2023 et permettra notamment de sécuriser cet itinéraire pour les modes doux.

Au niveau des mesures finalisées, on peut citer la requalification de la route de la Gare/route de Bremblens à Echandens en faveur des modes doux (4c.RM.250), ainsi que la création d'un giratoire au carrefour des avenues Monod et Warnery à Morges (5b.RM.200).

État des lieux détaillé

PALM 2007	COÛTS DES MESURES *	COFINANCEMENTS ESTIMÉS *	COFINANCEMENTS REÇUS **
 Mobilité douce: développement du réseau	5'648'866.- CHF	1'737'084.- CHF	1'435'055.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	4'310'000.- CHF	1'275'614.- CHF	602'294.- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	22'292'154.- CHF	3'068'536.- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	11'093'694.- CHF	3'947'200.- CHF	2'540'257.- CHF
	43'344'714.- CHF	10'028'434.- CHF	4'577'606.- CHF
PALM 2012			
 Mobilité douce: développement du réseau	11'320'000.- CHF	619'600.- CHF	- CHF
 Mobilité douce: vélo-station (gare de Morges)	1'800'000.- CHF	630'000.- CHF	- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	18'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Aménagements pour les transports publics	10'000'000.- CHF	- CHF	- CHF
 Interfaces et espaces publics des gares	4'927'462.- CHF	1'650'000.- CHF	822'828.- CHF
	46'047'462.- CHF	2'899'600.- CHF	822'828.- CHF
PALM 2016			
 Mobilité douce: développement du réseau	10'347'245.- CHF	3'528'867.- CHF	186'172.- CHF
 Mobilité douce: franchissements	843'277.- CHF	217'500.- CHF	- CHF
 Requalification multimodale d'axes routiers	1'418'116.- CHF	502'700.- CHF	433'126.- CHF
 Aménagements pour les transports publics	1'854'000.- CHF	649'000.- CHF	- CHF
 Interfaces et espaces publics des gares	1'736'900.- CHF	607'000.- CHF	- CHF
	16'199'538.- CHF	5'505'067.- CHF	619'298.- CHF
Total général	105'591'714.- CHF	18'433'101.- CHF	6'019'732.- CHF

* Hors TVA et renchérissement

** TTC

État d'avancement (code couleur)

- Études en cours
- Travaux en cours
- Travaux terminés
- Abandonné

Fond de carte

- Périmètre compact de l'agglomération
- + Périmètre de centre de St-Prex

Type de mesure

- Aménagements pour la mobilité douce
- Vélo-station (gare de Morges)
- Aménagements pour les transports publics
- Requalification multimodale d'axes routiers
- Interfaces et espaces publics des gares



Rapport de gestion





Direction

La Direction de Région Morges se situe à Morges, rue Dr. Yersin 1.

Les postes du bureau de Région représentent 4,1 EPT. Ils sont occupés par Charlotte Baurin, directrice (90 %), Guillaume Raymondon, ingénieur territorial (80 %). Jean-Christophe Birchler, ingénieur en transport et mobilités (80 %) et Carine Staub, assistante administrative (80 %). Omer Nadin, urbaniste et spécialiste SIG est venu renforcer l'équipe (80 %).

Comité

Le comité s'est réuni 7 fois durant l'année 2023.

Ses tâches consistent essentiellement à assurer la gestion des affaires courantes et la collaboration avec les entités voisines, notamment dans le cadre de la conduite partenariale du PALM, de représenter l'Association et de préparer les séances de l'Assemblée des Syndics.

Assemblée des Syndics

L'Assemblée des Syndics s'est réunie 3 fois durant l'année 2023.

Elle assure la responsabilité du pilotage de l'Association. Elle valide les politiques thématiques, les projets régionaux et leur plan de financement, définit la politique de communication, pilote la veille territoriale, valide le budget et les comptes.

Comités de politique régionale (COPOL)

Durant l'année 2023, le COPOL Urbanisation s'est réuni 4 fois, le COPOL Mobilité s'est réuni 3 fois et le COPOL Environnement 4 fois.

Les COPOL définissent les politiques thématiques régionales, pilotent les projets stratégiques régionaux et les plans financiers correspondants, définissent les missions des groupes de travail en lien avec les projets régionaux et soumettent les décisions au Comité et à l'Assemblée des Syndics.



Budget 2023

Le budget global se monte à CHF 1'087'514, dont 960 000 à la charge des communes le solde étant couvert par une subvention du Canton.

Le budget finance le fonctionnement de la Direction et les différents mandats d'études confiés à des bureaux privés.

La clé de répartition en vigueur tient compte du nombre d'habitants et de facteurs de pondération distinguant la population en centre et hors centre afin de prendre en compte de manière simple les possibilités de développement des communes qui sont au cœur des missions de Région Morges. Les communes contribuent au minimum à 1 % du budget et au maximum à 50 % du budget.

Les comptes 2023 sont bouclés avec un solde positif de CHF 33'026.25 qui sera porté en déduction de la participation de 2024.



Région Morges
Rue Dr Yersin 1
1110 Morges

021 546 85 13
info@regionmorges.ch

regionmorges.ch



Denges



Echandens



Echichens



Lonay



Lully



Lussy-sur-
Morges



Morges



Préverenges



Saint-Prex



Tolochenaz

